



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Mende, le 11 septembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE : ALERTE ROUGE SUR L'ENSEMBLE DE LA LOZÈRE.

Depuis le passage orageux intense mais peu soutenu du 24 août, aucune pluie significative n'a été enregistrée sur le département. Les débits des cours d'eau en Lozère demeurent à un niveau extrêmement bas. Les prévisions météorologiques n'indiquent qu'une faible probabilité d'avoir des précipitations significatives dans les dix prochains jours.

Afin d'économiser la ressource en eau et ainsi de préserver durablement les activités humaines et les milieux naturels, le préfet de la Lozère a décidé de **placer les bassins versants de la Truyère et de la Cèze en crise à compter du samedi 12 septembre 2026.**

Ainsi, exceptés les bassins de l'Allier moyen et de la Dourbie, qui restent respectivement en alerte et alerte renforcée, ***l'ensemble des zones d'alerte de la Lozère sont désormais placés en crise : la Truyère, le Lot, la Colagne (bassin et axe), le Bramont, le Tarn, le Tarnon, l'Allier (source, amont et axe), le Chassezac, la Cèze, les Gardons et l'Hérault.***

Des mesures de restriction s'appliquent sur l'ensemble des territoires, qu'ils soient placés en alerte, alerte renforcée ou crise. Elles nous concernent tous : habitants, touristes, collectivités, professionnels agricoles et autres acteurs économiques.

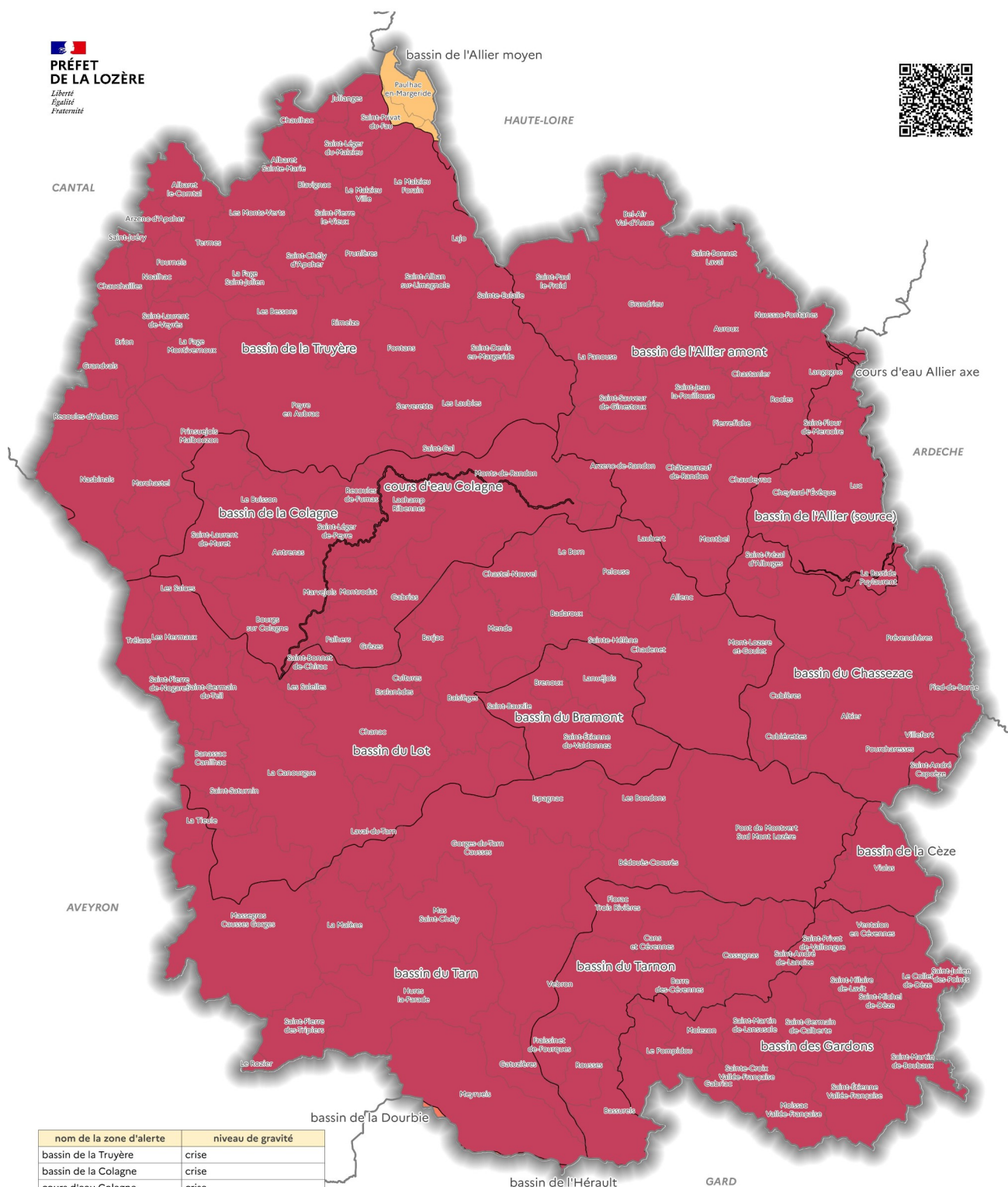
Sur les secteurs en crise, il est essentiel que chacun réduise son utilisation de l'eau et se limite aux usages strictement prioritaires. À la maison, cela revient à n'utiliser l'eau que pour l'alimentation (boisson, cuisine) et la santé (hygiène corporelle, vaisselle, linge). En effet, à ce jour en Lozère, de nombreux réseaux d'alimentation en eau potable desservant un tiers de la population lozérienne subissent de grosses tensions, en lien avec une ressource insuffisante en quantité (sources tarées, etc.) ou en qualité. En l'absence de pluie, la situation se détériore rapidement sur l'ensemble du territoire.

Pour les particuliers, il est notamment interdit :

- d'arroser les pelouses et massifs à tout moment ;
- d'arroser les jardins potagers en journée voire la nuit sur certains secteurs ;
- de laver sa voiture chez soi ou dans des installations professionnelles ;
- de remplir sa piscine, y compris pour la remise à niveau.

Les restrictions d'eau dépendent du bassin versant sur lequel se fait l'usage. Le détail des restrictions applicables sont consultables sur le site <https://vigieau.gouv.fr/>

ou sur le site des services de l'État en Lozère : <https://www.lozere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>.

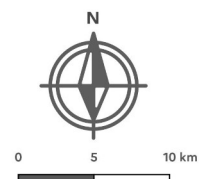


nom de la zone d'alerte	niveau de gravité
bassin de la Truyère	crise
bassin de la Colagne	crise
cours d'eau Colagne	crise
bassin du Lot	crise
bassin du Bramont	crise
bassin du Tarn	crise
bassin du Tarnon	crise
bassin de la Dourbie	alerte renforcée
bassin de l'Allier (source)	crise
bassin de l'Allier amont	crise
bassin de l'Allier moyen	alerte
cours d'eau Allier axe	crise
bassin du Chassezac	crise
bassin de la Cèze	crise
bassin des Gardons	crise
bassin de l'Hérault	crise

niveau de gravité de la zone d'alerte

- pas de restriction
- vigilance
- alerte
- alerte renforcée
- crise

— limites communales
— limites départementales
— limites départementales de la Lozère



Sources : BD Topo, BD Topage et DDT de la Lozère.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
Pauline COMBES
Tél. 04 66 49 60 17
Courriel pref-communications@lozere.gouv.fr